

# Reconnaître, comprendre et gérer les zones humides en Limousin

Nous avons la chance d'avoir en Limousin une nature relativement préservée avec une grande diversité de zones humides qui constitue un atout environnemental, mais aussi sociétal et économique. Le maintien des zones humides reste indispensable pour conserver l'équilibre naturel et environnemental de notre région, et concerne tous les acteurs de la vie locale, le monde agricole, les collectivités territoriales, les élus et chacun de nous.



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Direction Régionale de l'Environnement,  
Limousin

# SAVIEZ-VOUS ?

## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide se caractérise par «les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »( article L211-1 du code de l'environnement).

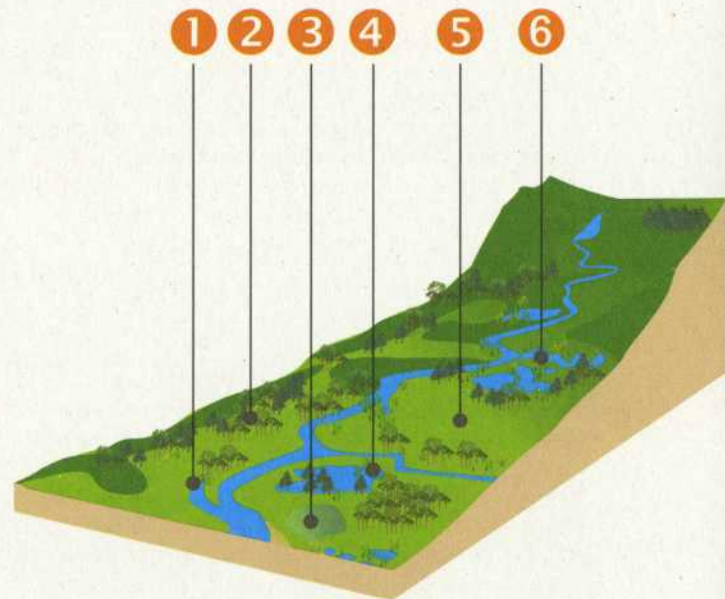
Par ailleurs, l'article R.211-108 du code précise que : "les critères à retenir pour la définition des zones humides... sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles... En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide." Ces critères sont précisés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008.

Identifier la présence d'une zone humide, relève souvent d'un exercice assez délicat et il vaut mieux parfois demander les conseils d'un expert (liste des personnes susceptibles de vous accompagner et de vous conseiller au dos de ce document).

En Limousin, les zones humides représentent entre 2 et 15 % de la superficie des communes, elles peuvent prendre la forme de prairies humides souvent inondables, landes humides, tourbières et bas-marais, boisements humides plus ou moins marécageux, ou de ceintures riveraines aux abords des sources, étangs, lacs, et cours d'eau.

## Typologie des zones humides en Limousin

- ❶ **Mégaphorbiaies** : végétations luxuriantes des sols riches en nutriments, caractérisées par des plantes à feuillage important et aux fleurs richement colorées : Angélique, Eupatoire, Reine des prés, Salicaire, ...
- ❷ **Boisements humides** : fourrés, bois et bosquets constitués principalement de saules, frênes et d'aulnes, généralement en bordure de marécages, d'étangs ou de cours d'eau.
- ❸ **Landes humides** : végétations constituées principalement d'arbrisseaux de moins de 50 cm de hauteur et dominées par la bruyère à quatre angles, la callune et l'ajonc nain.
- ❹ **Ceintures riveraines** : végétations en bordure de points d'eau ou de cours d'eau et dominées par des plantes herbacées de grande taille, soit des laïches (carex) pour les Magnocariçaies, soit des roseaux, massettes ou baldingères pour les Roselières.
- ❺ **Prairies humides** : prairies généralement pâturées ou plus rarement fauchées et dominées par des plantes herbacées de types graminéen (molinie, joncs, laïches) et non graminéen (cirse).
- ❻ **Tourbières et bas-marais** : végétations basses sur sols tourbeux généralement gorgés d'eau dominées soit par les sphaignes soit par les laïches (carex), et abritant généralement de nombreuses espèces caractéristiques à fortes valeurs patrimoniales (Drosera, Linaigrette, Rhynchosporées, ...).





L'importance des zones humides en tant que réservoir biologique n'est plus à démontrer : développement, reproduction, maintien d'un grand nombre d'animaux et de plantes. Les autres aspects très bénéfiques des zones humides dont la disparition entraînerait un déséquilibre préjudiciable pour l'alimentation des cours d'eau, la qualité de l'eau et l'économie locale, sont en revanche moins connus.



## Rôle épurateur

Leurs caractéristiques écologiques leur permettent de retenir les impuretés et les matières en suspension, de jouer un rôle d'épuration pour l'azote, le phosphore, les métaux lourds ainsi que les micropolluants organiques; en fait, les zones humides agissent comme un filtre physique, chimique et bactérien. Elles aident donc à maintenir une bonne qualité de l'eau et à limiter le traitement pour la production d'eau potable.

## Rôle hydrologique

Même si le Limousin reste une région réputée pluvieuse, il n'existe pratiquement pas de nappes profondes. Les zones humides sont donc indispensables, notamment celles qui accompagnent les sources car elles préservent, en amont, les réserves en eau et régule son écoulement. Quant aux zones qui bordent les rivières, elles permettent, en aval, de restituer l'eau lors de l'étiage et servent de zones d'expansion des crues.

## Rôle économique

Les zones humides permettent d'installer des activités touristiques et de loisirs telles que des parcours de randonnées, des sites de pêche, des gîtes à thèmes. Les éleveurs peuvent s'en servir pour l'élevage extensif, surtout en période de sécheresse.

## Rôle éducatif

Les zones humides peuvent être des lieux culturels, patrimoniaux et surtout éducatifs ; la sauvegarde de ces zones passe par la connaissance de leurs valeurs et donc par des parcours et séjours éducatifs qui peuvent être mis en place avec l'aide de conseillers.





Les zones humides ont une fonction de stockage dans le sol, en rechargeant les nappes superficielles, et en surface par un transfert progressif des eaux de ruissellement vers les cours d'eau, dont elles sont un soutien précieux lors de l'étiage en période sèche.

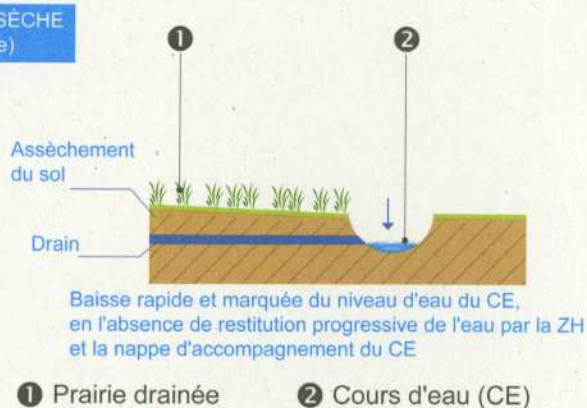
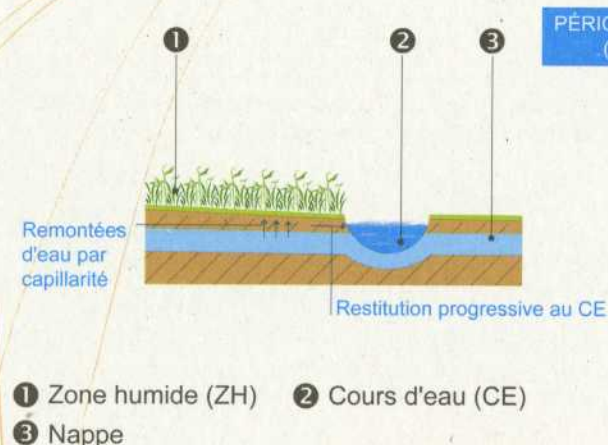
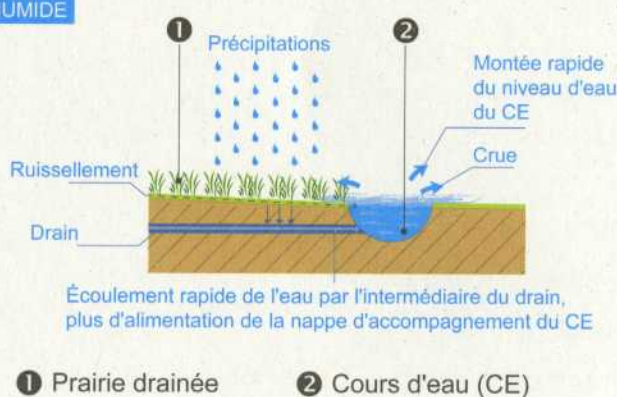
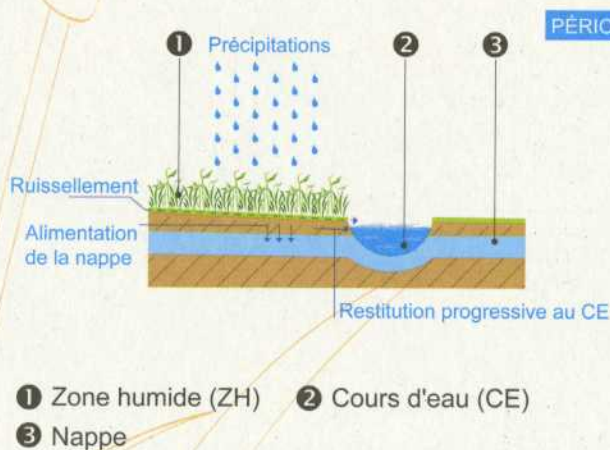
Or, certaines pratiques destinées à aménager ces zones pour des raisons économiques liées à l'agriculture ou à l'urbanisme, entraînent trop souvent leur assèchement et par là même, la perte de leur fonctionnalité notamment en terme hydrologique.

# PRENONS UN EXEMPLE

## Exemple d'une prairie humide riveraine d'un cours d'eau

### Terrain sans drainage

### Terrain avec drain en sous-sol



La zone humide drainée ne joue plus son rôle régulateur et épurateur des eaux puisque l'eau s'écoule plus vite.





Les zones humides peuvent être valorisées dans les domaines de l'urbanisme, du tourisme, de l'agriculture. En effet, elles s'intègrent, sans être modifiées, dans un système d'exploitation agricole en aménageant des parcours adaptés.

Certaines pratiques sont moins traumatisantes pour le milieu et peuvent permettre de conserver les capacités hydrologiques de la zone humide tout en facilitant l'écoulement des eaux de ruissellement, et en rendant les prairies plus accessibles.

## Comparaison entre les deux types d'aménagement

Fossé profond	Rigole de surface
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Provoque l'accélération des écoulements de pluies abondantes</li> <li>- Peut assécher le sol au-delà du niveau de saturation permanente à son voisinage</li> <li>- Diminue les capacités de stockage des eaux, et la contribution au soutien d'étiage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintient la fonction de stockage des eaux</li> <li>- Évacue les eaux de surface uniquement</li> <li>- Maintient le sol humecté</li> <li>- Maintient le rôle de soutien d'étiage</li> <li>- Altère les caractéristiques de la zone humide en cas de réseau trop dense</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessite l'emploi d'une pelle mécanique pour sa création et son entretien</li> <li>- Déblais d'arène et de tourbe sèche à son voisinage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et entretien simple sans abîmer le sol</li> <li>- Entretien annuel ou bisannuel</li> <li>- Maintien de biotopes intéressants sur tourbe mise à nue</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de surface</li> <li>- Aménagement des passages busés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Franchissement aisé par les animaux et les engins adaptés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Active les processus de minéralisation de la matière organique, favorise la molinie et la callune</li> <li>- Active le phénomène d'érosion des berges et favorise le colmatage du lit du cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet un verdissement plus précoce</li> <li>- Permet d'allonger la période de pâturage et donc limite le développement des refus</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne devrait être appliqué en aucun cas sur les sols tourbeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut s'appliquer sur les prairies humides, les prairies et landes tourbeuses, les moliniaies, les jonçailles</li> <li>- Ne doit pas être appliqué sur les groupements de tourbières hautes actives à sphaignes, les bourbiers et les tremblants, les dépressions à <i>Rhynchospora alba</i>, et les formations de tourbières basses lorsque la formation de tourbe est infra-aquatique</li> </ul>

Source modifiée : Jacques THOMAS, 1999. Les tourbières de Midi-Pyrénées. CREN Midi-pyrénées. Toulouse, 116 p.

Contrairement à la mise en place de drains enterrés ou de fossés de drainage, la réalisation d'un réseau de rigoles superficielles n'est pas soumise à la réglementation sur l'eau. Pour tout travaux, renseignez-vous auprès du service de la police de l'eau (coordonnées au dos de ce document).

On entend par "rigole" la mise en place de petits fossés terreux de faible dimensionnement évacuant les eaux de surface sans écoulement permanent. Un réseau de rigoles ne comprend ni drains enterrés, ni fossés de plus de 30 cm que ce soit en largeur ou en profondeur.





Pour savoir si votre terrain est constitué d'une ou plusieurs zones humides...

Pour savoir si les aménagements que vous souhaitez y faire sont possibles...

(tous travaux ayant pour conséquence l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation ou le remblais d'une surface de plus de 0,1 ha sont soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature « eau » du code de l'environnement - art R.214-1)

Pour mettre en oeuvre les bonnes pratiques...

Pour bénéficier d'une exonération de la TFPNB ou des aides spécifiques...

... vous pouvez contacter les structures ci-dessous.

### Pour les démarches réglementaires

• **DIREN**

Direction Régionale de l'Environnement du Limousin :  
05.55.12.90.00  
<http://www.diren.limousin.developpement-durable.gouv.fr>

• **Services départementaux de Police de l'Eau (DDEA/DDAF)**

Corrèze : 05.55.21.80.56  
Creuse : 05.55.61.20.23  
Haute-Vienne : 05.55.12.90.40

• **ONEMA Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**

Corrèze : [sd19@onema.fr](mailto:sd19@onema.fr)  
Creuse : [sd23@onema.fr](mailto:sd23@onema.fr)  
Haute-Vienne : [sd87@onema.fr](mailto:sd87@onema.fr)  
DIR massif Central : [dr6@onema.fr](mailto:dr6@onema.fr)  
<http://www.onema.fr>

### Pour des conseils de gestion ou d'aménagement

EPTB-Vienne / EPIDOR / Communautés de communes et communautés d'agglomération / PNR et Syndicats de rivière / CREN-Limousin / FRCIVAM-Limousin / CBN-Massif Central / Chambres d'Agriculture départementales.

### Organismes et institutions ayant participé à la réalisation de ce document

DIREN Limousin / ONEMA Massif Central / DDEA 19 / DDAF 23 / DDAF 87 / CBN Massif Central / CREN Limousin / EPTB-Vienne.



Direction Régionale  
de l'Environnement du Limousin

Le Pastel  
22, rue des Pénitents Blancs  
87007 Limoges Cedex 1  
Tél. 05 55 12 90 00

